



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ

## Programme Nature en ville

L'approche biodiversité de l'urbanisme, intégration de la nature de proximité et des connectivités écologiques dans les processus de construction et d'aménagements des territoires

## CONTACTS

<p>Contact institutionnel :</p> <p><b>Vanessa Lorioux</b> Directrice du pôle Mobilisation citoyenne Tel : 05 46 82 15 88 / 07 76 11 40 12 Mail : <a href="mailto:vanessa.lorioux@lpo.fr">vanessa.lorioux@lpo.fr</a> Fonderies Royales – 17300 Rochefort</p>	<p>Contact opérationnel :</p> <p><b>Stéphanie Berens</b> Responsable du service « <i>Nature de proximité et Médiation faune sauvage</i> » Mail : <a href="mailto:stephanie.berens@lpo.fr">stephanie.berens@lpo.fr</a> Tél:05.46.83.60.89 Fonderies Royales – 17300 Rochefort</p>
 <p>The logo for U2B (Urbanisme Bâti Biodiversité) features a stylized flower with five petals in blue, green, pink, yellow, and purple. Below the flower, the letters 'U2B' are written in a bold, sans-serif font. Underneath 'U2B', the words 'Urbanisme Bâti Biodiversité' are written in a smaller font, with 'Urbanisme Bâti' and 'Biodiversité' separated by a vertical line.</p>	<p>Contact opérationnel :</p> <p><b>Elsa Caudron</b> Responsable du projet « <i>Nature en ville</i> » Mail : <a href="mailto:elsacaudron@lpo.fr">elsacaudron@lpo.fr</a> Tel : 09 72 45 38 61 Fonderies Royales – 17300 Rochefort</p>

## Table des matières

<b>I. Le programme U2B vise à concilier: développement urbain et protection de la nature .....</b>	<b>3</b>
a) L'impact de l'artificialisation des sols sur les espaces naturels et agricoles en France .....	3
b) L'impact des nouvelles formes urbaines et de la densification sur la nature en ville .....	4
c) La présence de nature en ville rend de nombreux services .....	5
d) Protéger la Nature en ville : une priorité pour les pouvoirs publics .....	6
e) Protéger la Nature en ville : une priorité pour la LPO .....	6
<b>II. La LPO déploie le programme U2B à travers différentes actions .....</b>	<b>8</b>
a) Action 1 : animer le club U2B : espace d'échange et de formation .....	8
b) Action 2 : animer le site internet U2B : un espace de ressource en ligne .....	8
c) Action 3 : animer le réseau d'associations locales LPO sur le sujet .....	9
d) Action 4 : participer à des groupes de travail sur la nature en ville .....	9
e) Action 5 : intensifier les synergies avec d'autres programmes de la LPO .....	9
f) Le programme U2B encourage la protection « d'espèces cibles » .....	10

### **I. Le programme U2B vise à concilier: développement urbain et protection de la nature**

#### **a) L'impact de l'artificialisation des sols sur les espaces naturels et agricoles en France**

Le développement urbain en France se caractérise par une artificialisation rapide des sols, le plus souvent en plaine sur les surfaces agricoles les plus fertiles. Ce sont plus de 65 000 ha qui sont artificialisés chaque année, soit l'équivalent d'environ un département tous les 8 ans. Ce phénomène fragmente et altère les écosystèmes (construction d'axes de communication, extraction des matériaux de construction) et pose un problème de sécurité alimentaire. En 2016, 9,3% du territoire était artificialisé.

L'artificialisation du sol est plus rapide que la croissance démographique française : on parle alors d'étalement urbain qui est dû à une mauvaise régulation des projets d'urbanisme notamment :

- La superficie occupée par les maisons individuelles « *habitat individuel diffus* » augmente 4,4 fois plus vite que la population ;
- la superficie occupée par les zones commerciales augmente 6,6 fois plus vite que la population ;
- 50 % des constructions se font aujourd'hui sous forme de lotissements dans les communes de moins de 2 000 habitants, qui ne sont pas outillées pour réguler la croissance urbaine.

Les routes et autres réseaux d'infrastructures qui desservent ces nouvelles zones construites morcellent les espaces naturels et agricoles. C'est également le cas de l'éclairage urbain qui perturbe les comportements de la faune : perturbation des rythmes biologiques, perte de l'orientation...

## b) L'impact des nouvelles formes urbaines et de la densification sur la nature en ville

Le terme de « *nature en ville* » désigne une grande diversité d'espèces faunistiques et floristiques qui peuvent s'adapter aux conditions particulières et souvent extrêmes des milieux urbains et péri-urbains.

Par exemple :

- **Des oiseaux** : Petits passereaux, rapaces nocturnes, espèces cavernicoles sont les espèces les plus liées au patrimoine bâti. Ils cohabitent avec l'homme depuis des siècles. La plupart d'entre eux ont un capital sympathie fort auprès du grand public : hirondelles, effraies des clochers... En France, beaucoup de ces oiseaux sont protégés par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Cette loi stipule qu'il est interdit de porter atteinte aux individus ainsi qu'à leurs nids et couvées. Cette réglementation en vigueur n'est pas suffisamment connue du grand public et surtout des professionnels de l'urbanisme et du bâtiment.
- **Des mammifères** : Les chiroptères (les chauves-souris) : toitures, combles, caves et volets offrent des lieux pour ces espèces, été comme hiver. Chasseurs efficaces, ils consomment une grande quantité d'insectes et jouent un rôle important en tant qu'auxiliaire (ex : une pipistrelle peut consommer jusqu'à 600 moustiques par nuit...). La fouine et les rongeurs : lérots, campagnols, mulots... apprécient également les combles. Ils véhiculent surtout, comme tous rongeurs, une mauvaise image, à cause des dégâts qu'ils peuvent occasionner sur les matériaux isolants. Néanmoins, ils n'ont pas tous le même régime alimentaire et font partie d'un réseau trophique ; ils peuvent être également des auxiliaires. Un compromis est alors à trouver pour une bonne cohabitation. Les hérissons : ils ne trouvent pas dans les constructions de lieu pour se loger mais ils se camouflent aux abords des habitations (tas de bois, compost...) pour passer l'hiver. Ils souffrent du cloisonnement de l'espace (murets, grillage fin...) et des écrasements routiers.
- **Des reptiles et des insectes** : Les reptiles (lézard des murailles), les batraciens (rainette verte, rainette méridionale, crapaud commun...) et les insectes (abeilles, papillons) côtoient et utilisent le patrimoine bâti pour nicher, se nourrir, se reproduire. Ils sont également très utiles à l'équilibre des écosystèmes, mais mal connus du public et souvent l'objet de peurs entraînant leur destruction.
- **Des arbres** : Certaines espèces d'arbres qui poussent sauvages dans les forêts européennes comme l'Erable champêtre, l'Erable plane, le Chêne vert ou encore le Tilleul à grandes feuilles sont très présentes dans nos villes et forment des habitats importants pour de nombreux insectes, oiseaux et mammifères. Il est essentiel de renforcer la présence des arbres en ville pour réguler le climat et offrir des habitats à la faune.

### L'évolution des formes urbaines impactent ces espèces :

- Les tuiles dans lesquelles aiment nicher les martinets ou les moineaux, les corniches en dessous desquelles les hirondelles de fenêtres aiment coller leurs nids, disparaissent au profit de nouvelles formes architecturales : murs lisses, toitures terrasses.
- Les nouvelles normes sur l'efficacité énergétique entraînent la construction de bâtiments de plus en plus hermétiques. L'isolation par l'extérieure ne laisse aucune cavité où les oiseaux et les

petits mammifères pourraient se nicher comme ils le faisaient avant dans les trous de boulins et les fissures des murs. Et lorsque la mise aux normes se fait dans le cadre de travaux de rénovation, les nids des martinets, des hirondelles et des moineaux sont souvent détruits alors même qu'ils sont protégés par la loi. Et de fait, entre 2006 et 2016, les chiffres du Suivi Temporel des Oiseaux Communs montrent que la population de martinets noirs a chuté de 40%, celle d'hirondelles de fenêtres a chuté de 33%, celles d'hirondelles rustiques de 41% et celle de moineau domestiques de 17%...mais 73% à Paris !

- L'utilisation de plus en plus fréquente du verre ou du métal pour recouvrir les façades entraîne des collisions massives d'oiseaux dans les vitres qui ne perçoivent pas visuellement les surfaces réfléchissantes ou transparentes.

Par ailleurs, la pression foncière pousse les collectivités territoriales à construire des bâtiments là où avant il y avait des dents creuses, des friches, des alignements d'arbres, des parcs et des jardins qui sont autant réservoirs de biodiversité urbaine.

### **c) La présence de nature en ville rend de nombreux services**

Les français sont de plus en plus citadins, depuis 2006, 75% de la population vit en ville et ce sera le cas en 2050 à l'échelle de la planète. Le contact avec la nature au quotidien devient plus rare. Il est important de favoriser la présence de nature en ville car elle a une influence positive sur :

- la sécurité publique et les économies : les zones humides à l'entrée des villes, les espaces verts en creux, les zones de débordement le long des rivières permettent d'éviter des inondations qui coûtent cher à la collectivité et qui sont dangereuses.
- le bien-être physique et psychologique : la végétation filtre les polluants de l'air et de l'eau, rafraîchit l'air et réduit ainsi les phénomènes d'îlots de chaleur urbain. Les espaces collectifs végétalisés jouent un rôle important dans la culture de la ville, dans sa beauté et ils invitent au calme, à l'activité physique et aux rencontres. Les espaces où la terre n'est pas artificialisée stockent l'eau et la restitue aux nappes phréatiques.
- La sensibilisation des citoyens à la protection de la nature est facilitée par la présence d'espaces de nature en ville qui sont des supports pédagogiques pour les éducateurs à l'environnement. Ils permettent le contact avec les espèces de faune et de flore qui tolèrent la présence humaine.

Ainsi, grâce aux éléments de nature, la ville peut être résiliente face aux changements climatiques et devenir plus désirable.

Pourtant, l'accès à la nature est parfois limité par le niveau de ressource des individus. Les prix des logements situés près d'un parc public ou de rives aménagées peuvent atteindre jusqu'à 100 euros par mètre de distance en moins (UNEP, 2016). L'accès à un jardin privé n'est pas à la portée de tous. Les citoyens les plus modestes ont souvent moins accès aux espaces de nature. On parle alors de « gentrification verte ».

#### d) **Protéger la Nature en ville : une priorité pour les pouvoirs publics**

Le sujet de la « *Nature en ville* », popularisé en France lors des rencontres du « *Grenelle de l'environnement* » en 2007 est de plus en plus présent dans les politiques publiques.

- De 2010 à 2013, le Ministère de l'Égalité des Territoires Et du Logement (METL) et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et ses partenaires ont lancé le plan « *Restaurer et valoriser la nature en ville* ».
- Le 4 juillet 2018, Nicolas Hulot, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire a publié son plan biodiversité qui affiche une volonté forte « *de faire de la biodiversité une composante clé de la construction de la ville de demain mais aussi de l'aménagement durable des territoires ruraux* ».
- Le 23 mai 2018, la Section de l'Environnement du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a publié le rapport « *La nature en ville : comment accélérer la dynamique* » pour lequel la LPO et d'autres acteurs ont été consultés.

#### e) **Protéger la Nature en ville : une priorité pour la LPO**

L'objectif de la LPO à travers le programme U2B lancé en 2013 est de :

- Limiter l'artificialisation des sols en reconstruisant la ville sur elle-même et en luttant contre l'étalement urbain ;
- Favoriser la prise en compte de la biodiversité dès l'exercice de planification territoriale, échelle pertinente d'intégration des continuités écologiques ;
- Permettre la prise en compte de la biodiversité dans le bâti lui-même ;
- Fournir aux acteurs de l'urbanisme des éléments techniques et opérationnels exploitables ;
- Alimenter un réseau de diffusion et d'échanges nationaux rassemblant naturalistes, écologues, scientifiques, professionnels du bâtiment et de l'urbanisme ;
- Faire évoluer les référentiels d'urbanisme et de construction afin que ceux-ci intègrent la prise en compte de la biodiversité.
- Encourager les acteurs de la filière de l'éco-construction à prendre en compte les effets induits des bâtiments sur la biodiversité tout au long de leur cycle de vie (matériaux bio-sourcés, locaux, bio-architecture...).
- Participer à l'évolution du concept de « *Ville Nature* » en intégrant les services rendus par des écosystèmes fonctionnels (espaces de santé et de bien-être, adaptation aux changements climatiques...)

A l'échelle de l'aménagement d'un quartier ou d'une résidence, la LPO propose de :

- Protéger la nature présente sur site : alignements d'arbres, parcs et jardins et colonies d'oiseaux présentes sur le bâti
- inclure des gîtes et des nichoirs dans le bâti ;
- végétaliser le bâti ;

- faire disparaître les pièges pour la faune (pollution lumineuse, risque de collision, cavités dangereuses).
- Valoriser ses mesures auprès des citoyens grâce à des activités pédagogiques organisées dans ces espaces.

Pour atteindre ses objectifs, plusieurs actions sont mises en place dans le cadre du Club U2B :

## II. La LPO déploie le programme U2B à travers différentes actions

### a) Action 1 : animer le club U2B : espace d'échange et de formation

Pour créer des relations durables d'échange avec les acteurs principaux du développement urbain français, la LPO a choisi d'animer un club de réflexion sur la thématique « *Urbanisme, Bâti et Biodiversité* » appelé « *Club U2B* » qui se réunit 4 fois par an à Paris, le temps d'une journée, et qui rassemble à chaque fois une trentaine d'acteurs de la ville durable. Ces journées sont l'occasion d'approfondir des idées, d'animer un débat, de suivre les avancées de la science et de la technique et de découvrir des retours d'expériences novateurs comme la toiture végétalisée de l'école Aimée Césaire à Nantes ou bien celle de la Seine Musicale.

Depuis le lancement du Club U2B en septembre 2013, une vingtaine de sujets ont été abordés comme par exemple : « *Cohabiter avec la nature en ville* » en mars 2018 ou « *Biodiversité et pollution lumineuse* » en mars 2017 ou « *Biodiversité et chantier* » en septembre 2016 ou encore « *Concilier biodiversité et agriculture urbaine* » en mars 2016.

Les acteurs qui participent à ce club sont :

- Le ministère du logement DHUP
- Des groupes d'experts (CEREMA)
- Des collectivités territoriales : les villes de Paris, de Bordeaux, de Strasbourg et d'autres aménageurs comme Paris-La Défense etc.
- Des architectes : AIA, Chartier-Dalix, Valode et Pistre...
- Des promoteurs immobiliers : Bouygues Immobilier, Nacarat, la Compagnie de Phalsbourg etc.
- Des entreprises de construction : Bouygues Construction, Eiffage Construction...
- Des foncières : Gecina ;
- Des fournisseurs de matières premières : Cemex...
- Des paysagistes concepteurs DE : Jardins de Gally, Laurence Jouhaud, Bassinet Turquin Paysage...
- Des paysagistes : des représentants de l'UNEP (Union Nationale des Entreprises et du Paysage)

### b) Action 2 : animer le site internet U2B : un espace de ressource en ligne

Un centre de ressources en ligne : le site internet « Urbanisme, Bâti et Biodiversité » (*U2B*) permet de mettre en ligne les retours d'expérience exemplaires et les actualités liées au sujet. Les partenaires du Club U2B peuvent y retrouver toutes les présentations faites par les différents intervenants lors du Club U2B sur leur espace membre : voir le site :

<https://urbanisme-bati-biodiversite.fr>

### **c) Action 3 : animer le réseau d'associations locales LPO sur le sujet**

La LPO France anime un réseau de chargés d'étude LPO qui travaillent comme assistants à maîtrise d'ouvrage biodiversité «AMO biodiversité» auprès d'aménageurs, de constructeurs ou de promoteurs immobiliers. Ainsi, elle leur transmet les enseignements du Club U2B et facilite l'échange entre des associations implantées dans toute la France.

Cela permet à la fois d'unifier les réponses données par les associations locales LPO sur ce sujet et de faire remonter régulièrement des retours d'expérience aux réunions du Club U2B.

Le réseau LPO déploie ses actions sur 79 départements français à travers 400 salariés et 5000 bénévoles. C'est ce réseau qui fait de la LPO la première association de protection de la nature en France.

### **d) Action 4 : participer à des groupes de travail sur la nature en ville**

De plus en plus reconnue comme un acteur clef de la nature en ville à l'échelle nationale comme local, la LPO participe régulièrement à des groupes de travail sur le sujet. A l'échelle nationale, de 2014 à 2019, la LPO a participé à :

- l'intégration des enjeux de biodiversité dans le référentiel du label HQE ;
- l'intégration des enjeux de biodiversité dans la stratégie du Plan Bâtiment Durable ;
- l'évaluation de la prise en compte de la biodiversité dans le label EcoQuartier;
- au développement du label BiodiverCity.
- L'évaluation du concours « Capitale française de la biodiversité »

### **e) Action 5 : intensifier les synergies avec d'autres programmes de la LPO**

Le programme U2B, en favorisant les échanges avec une grande diversité de professionnels de l'aménagement urbain a permis à la LPO de construire une réponse très spécialisée aux défis du développement urbain durable.

Cependant, il se nourrit de l'ensemble des actions que la LPO mène sur la nature en ville et plus particulièrement des actions des « médiateurs de la faune sauvage » et des « coordinateurs de Refuges LPO ».

 Le programme « Faune en détresse » permet de déployer un réseau de « médiateurs de la faune sauvage » très utile en contexte urbain. Ce sont des bénévoles ou des salariés de la LPO qui peuvent répondre aux questions et aux sollicitations des citoyens lorsqu'ils veulent par exemple porter secours à des oiseaux blessés trouvés au pied des surfaces vitrées, ou à des animaux coincés dans des cavités dangereuses. Ils peuvent également trouver des solutions pratiques quand des riverains se plaignent du bruit et des salissures occasionnés par une colonie d'hirondelles de fenêtres ou d'étourneaux sansonnets. En effet, ils connaissent la loi et sont disponibles pour écouter les gens, les apaiser et leur proposer des solutions pratiques. Chaque année, ce sont près de 80 000 appels concernant ces sujets qui sont traités par le réseau LPO dans toute la France. A titre d'exemple, la cellule « Médiation

*Faune Sauvage* » de la LPO Alsace traite plus de 3000 appels par an et l'accueil de la LPO France plus de 30 000.

 Le programme « *Refuges LPO* » permet de déployer un réseau de « *coordinateurs de Refuges LPO* » dans l'espace public et privé des villes. Ce sont des bénévoles ou des salariés LPO qui encouragent les particuliers, les établissements pédagogiques, les collectivités territoriales et les entreprises à transformer les espaces verts dont ils ont la gestion en refuges pour la biodiversité. Pour cela les coordinateurs des Refuges LPO dispensent des conseils de gestion écologique de la végétation, de mise en place de nichoirs et gîtes pour la faune et organisent des animations autour de ces actions. Avec plus de 24 000 terrains couvrant 38 000 hectares gérés selon la charte Refuges LPO, le réseau des Refuges LPO constitue le 1er réseau de jardins écologiques en France.

Grâce à des échanges fréquents et des réflexions poussées en interne, le programme U2B évolue en cohérence avec les autres programmes LPO.

#### **f) Le programme U2B encourage la protection « *d'espèces cibles* »**

La LPO contribue activement au suivi de l'état des populations d'oiseaux à l'échelle nationale à travers des programmes pilotés par le Muséum d'Histoire Naturelle comme le Suivi Temporel des Oiseaux Communs ou le Suivi Hivernal des Oiseaux Communs. Elle sait que des espèces inféodées au bâti comme les hirondelles de fenêtre, les moineaux friquets ou les martinets noirs sont en déclin et elle considère comme essentielles les actions visant à les protéger. Ainsi, à travers les conventions de partenariat national autour du programme U2B, la LPO encourage ses partenaires à parrainer des actions spécifiques en faveur de ces espèces.